



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 08.06.2020

Numéro de publication: SR01-0000002713

Cantons: NE, VD

Entité de publication:

LEAX Avocats Sàrl, faubourg de l'Hôpital 18, 2000 Neuchâtel

Sur mandat de:

Swissmoke Sàrl
Rue des Poteaux 3
2000 Neuchâtel

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus ODV Sàrl avec Swissmoke Sàrl

1. Publication

Organisation transférante:

ODV Sàrl
CHE-381.357.849
Grand'Rue 25
1530 Payerne

Organisation reprenante:

Swissmoke Sàrl
CHE-224.169.777
rue des Poteaux 3
2000 Neuchâtel

Publication de la fusion dans la FOSC: 02.06.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

02.09.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

LEAX Avocats Sàrl
faubourg de l'Hôpital 18, Postfach 2731, 2000 Neuchâtel
2000 Neuchâtel